

Contre la « Marche pour la vie » - Pour le droit de choisir

Écrit par NPA

Samedi, 27 Mars 2021 18:19 - Mis à jour Dimanche, 11 Avril 2021 17:08



Communiqué de presse du Collectif Droits des femmes 69 :

Contre la « Marche pour la vie » - Pour le droit de choisir

Alors qu'est annoncée une « Marche pour la vie » à Lyon le 28 mars prochain, le collectif Droits des femmes se demande : La défense de la vie ? Quelle hypocrisie...

Quand près de 50 000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'un avortement réalisé dans des conditions dangereuses...
Quand des gouvernements conservateurs comme en Pologne et au Honduras ont encore durci les lois...
Quand un groupe de pression cherche à imposer à l'ensemble de la société sa morale religieuse et sa...
Quand ce sont les mêmes réseaux qui veulent interdire l'accès à la PMA pour les toutes les femmes et...

Nous défendons le droit de choisir !

Nous réaffirmons que le droit à disposer de son corps est un droit fondamental.

Nous revendiquons des législations qui garantissent le droit à l'IVG et des conditions d'accès sûres pour la santé des femmes.

Nous sommes en colère contre les menaces sur le droit à l'IVG partout dans le monde. Nous sommes solidaires des femmes qui luttent pour leurs droits, à l'exemple des Argentines dont la lutte victorieuse donne de l'espoir à toute l'Amérique latine, à l'exemple des Polonaises qui se battent contre la politique liberticide de leur gouvernement au prix d'arrestations massives et d'une répression sans précédent.

En France, l'extension à 9 semaines de l'IVG médicamenteuse hors structures hospitalières pendant le confinement n'a pas été pérennisée. La proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale pour augmenter les délais légaux de deux semaines pour avorter et supprimer la double clause de conscience a d'abord été refusée par le Sénat puis retirée de l'agenda parlementaire montrant ainsi les réticences réactionnaires toujours en place.

Contre la « Marche pour la vie » - Pour le droit de choisir

Écrit par NPA

Samedi, 27 Mars 2021 18:19 - Mis à jour Dimanche, 11 Avril 2021 17:08

Nous réaffirmons que ...

- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à tous-tes sur les territoires ;
- L'éducation à la sexualité doit être prodiguée à toutes et à tous pour pouvoir faire des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à un accompagnement sans jugement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ;
- La clause de conscience spécifique des professionnel-le-s de santé doit être supprimée ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.

Nous ne cesserons de lutter contre les discours et lois réactionnaires qui nous empêchent d'accéder à l'égalité, assujettissent les femmes et contraignent leurs existences.

Solidaires de toutes les femmes partout dans le monde, nous ne cesserons de lutter pour la liberté de choix et pour que chaque personne puisse librement disposer de son propre corps.

Signataires : Femmes Solidaires Rhône, LDH 69, OLF69, Planning Familial 69, udcgt69 - collectif Tousdeslyonnes, Ensemble, NPA, PG, PS fédération du Rhône...